

Revalorisation pension alimentaire

Par valancora, le 18/04/2016 à 07:59

Bonjour,

Séparée en 2011, avec garde alternée pour mes enfants à l'époque âgés de 10 et 14 ans, mon ex concubin me versait une pension de 88 euros pour chaque enfant. En 2014 j'ai eu la garde exclusive de ma fille, j'ai donc actuellement 250 euros de pension pour elle. Je n'ai pas demander de changer la pension alimentaire de mon fils, la juge lui ayant demandé de participer de moitié aux frais courant. Il avait dit oui mais en réalité il ne veut rien payer, je dois tout assumer. Ma question est : Quelle démarche faut il faire pour demander une revalorisation de la pension de mon fils ? Merci

Par **Tisuisse**, le **18/04/2016** à **10:59**

Bonjour,

Demander au JAF de statuer en jugement.

Par valancora, le 18/04/2016 à 11:26

J'envoie une lettre recommandée à la juge? Y'a til un formulaire pour cette demande?

Par Tisuisse, le 18/04/2016 à 11:29

Voyez le greffe du tribunal.